

DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT MINIBUS SPORT

Pôle Jeunesse, Culture
et Sport

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Pour faciliter le transport des licenciés de votre association sportive, vous pouvez bénéficier d'une aide pour l'achat de tout véhicule (minibus) destiné au transport des équipes de seniors et de jeunes en compétition ou pour toute activité propice au développement des jeunes sportifs.

Condition d'attribution

- Etre une association sportive Loi 1901 à caractère sportif, affiliée à une Fédération sportive régulièrement agréée par le ministère en charge des Sports et dont le siège social est situé sur le territoire de la Marne.
- Acheter obligatoirement le véhicule (neuf ou d'occasion) en concession
- Répondre favorablement à un certain nombre d'éléments d'appréciation figurant dans le dossier
- Avoir l'avis favorable de la commission thématique des élus en charge de l'Education et du Cadre de vie puis du vote de la Commission permanente
- **Fournir dans le dossier les éléments comptables n-1 réalisés et votés en AG : compte de résultat et bilan actif/passif**

Montant de l'aide

- coût TTC du véhicule (accessoires, pneus, achats autres que le véhicule lui-même ne sont pas éligibles) dans la limite de 32 000 €.

Contreparties au financement

- Signature d'une convention d'exclusivité avec le Département d'une durée de 5 ans
- Avant mise en service, à la charge de l'association: faire réaliser le covering (habillage) du véhicule prévu à cet effet.
- Pendant 5 ans, durée de la convention, aucun autre logo que celui du club et du Département de la Marne ne peut apparaître sur le véhicule.
- L'association assume l'entretien du véhicule et son assurance

L'association s'engage à favoriser le prêt de ce véhicule à d'autres associations sportives du même territoire lorsqu'elle ne l'utilise pas.

Date de dépôt des dossiers : 29 mai 2026

Passage en commission thématique du 29 juin 2026

Vote de l'aide en commission permanente : 3 juillet 2026.

Contact : pastres.gregoire@marne.fr

Ce document dûment complété doit être adressé au : **SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DU TOURISME** - 2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ PORTEUR DU PROJET

Nom et statut :

Adresse administrative :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du représentant de l'association :

Mail : Telephone :

/ IDENTITÉ DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

/ VEHICULE PROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION

☐ Présence ☐ Minibus 6 places ☐ Minibus 9 places
☐ Minibus 9 places TPMR ☐ Neuf ☐ Occasion

/ TYPE DE VEHICULE ENVISAGÉ

☐ Break ☐ Minibus 6 places ☐ Minibus 9 places
☐ Minibus 9 places TPMR ☐ Neuf ☐ Occasion

/ CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (si acheté ou devis)

Marque : Année de mise en circulation :

Kilométrage : Puissance fiscale :

/ SITUATION ACTUELLE

Véhicules actuellement propriétés de l'association				
Marque	Type	Nombre de places	Co-financement CD MARNE lors de l'achat (oui/non)	Mutualisation avec d'autres clubs (oui/non)

/ DEPLACEMENT EN COMPETITION : DESCRIPTION ET PROBLEMATIQUES ACTUELLES

(il est possible de rédiger ces éléments sur papier libre en spécifiant à qui est destinée l'utilisation du véhicule : équipe fanion, jeunes nationaux, jeunes)

.....

.....

.....

.....

.....

/ ESTIMATION GLOBALE DES BESOINS (en fonction du réalisé sur saison sportive n-1)

Catégorie	Nbe d'équipes	Nbe de licenciés	+ haut-niveau de jeu en compétition (Dep/Reg/Nat)	Nbe de déplacements annuels	Déplacement le + lointain (ville)	Estimation du nombre de km/an réalisés
U5						
U7						
U9						
U11						
U13						
U15						
U17						
U19						
Seniors						
Section handisport						
Autres						
TOTAL						

/ MUTUALISATION DE L'UTILISATION DU VEHICULE

(veuillez indiquer dans quelles mesures l'utilisation du véhicule sera mutualisée et les modalités de cette mutualisation : location ? mise à disposition ? assurance ? planning partagé ? quelles équipes concernées ?...)

/ DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

représentant(e) l'association :

déclare :

- que l'association est régulièrement déclarée et à jour de ses déclarations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- demander une subvention de : €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association Fait à

, le

Signature

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*) et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales (*CGCT*) qui autorise le département à contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements ;
- la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale.

Ces subventions sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande de subvention ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Pôle Jeunesse, Culture et Sport / Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service du Numérique du Département ;
- le Service des Finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées au représentant légal de la collectivité ayant formulé la demande de subvention.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*)

